

Supplément Littérature

par Guy Millière



LA MAISON SUBLIME

La Maison Sublime, l'Ecole rabbinique et le Royaume juif de Rouen,

Jacques-Sylvain Klein,
Editions Point de vues, 2006, 128p., 15€

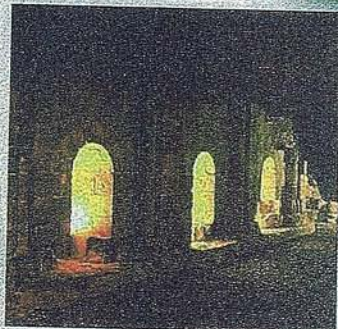
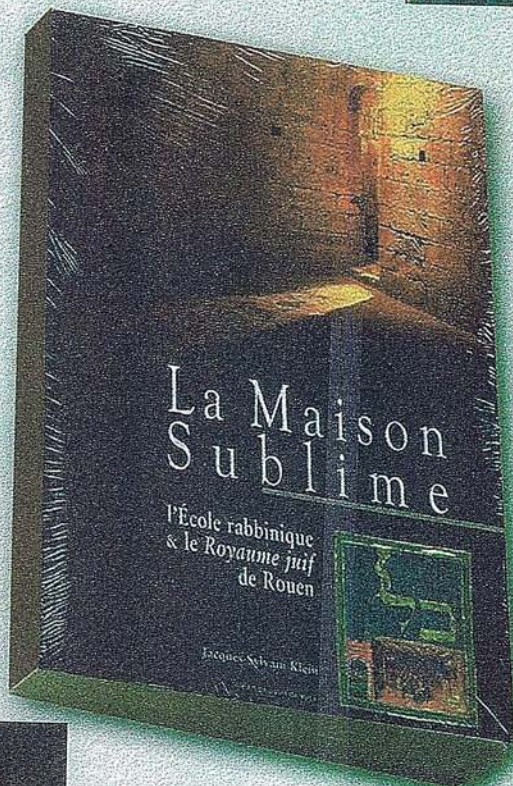
Un pays se juge à la façon dont il traite son passé. J'ai entendu cette phrase de nombreuses fois dans mon enfance. Elle concernait en général l'inauguration ou la commémoration d'un site classé « monument historique » et protégé en raison de son importance dans la mémoire individuelle et collective. Elle sous-entendait qu'un pays ou le mépris, la négligence, la désinvolture envers les traces du passé seraient des attitudes prédominantes, mériteraient un jugement sévère.

Elle m'est revenue à l'esprit immédiatement en parcourant voici peu les pages d'un livre superbe, lourd de souvenirs et de déchirures. Le livre s'appelle « La Maison Sublime ». Il a le format et l'apparence d'un livre d'art, et c'est un livre d'art puisqu'il inclut des photos minutieuses, élaborées, de vieux édifices, de gravures anciennes et de vitraux. Mais c'est aussi bien davantage qu'un livre d'art : un livre d'interrogation, voire de dénonciation.

En 1976, voici trente ans, par le hasard de travaux de réfection, un site archéologique d'une importance majeure a été découvert sous la cour du Palais de justice de Rouen. Ce site est apparu d'emblée comme un site juif et a fait l'objet

de recherches minutieuses. Il s'est révélé qu'il s'agissait d'une école des hautes études rabbiniques remontant pour le moins aux années 1100 de l'ère chrétienne. Il est apparu que cette école avait été fréquentée par de grands maîtres dont Rashbam, petit-fils de Rachi, Menahem Vardimas et Abraham Ibn Ezra. Norman Golb, éminent professeur de l'Université de Chicago, a démontré que c'était la « seule école rabbinique d'époque médiévale conservée au monde ». Il a été proposé que le site soit inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Bien que trois décennies se soient écoulées depuis la découverte, il règne une sorte de statu quo. Rien n'a été fait par les autorités françaises pour que le site soit promu, préservé, mis en valeur, classé monument historique. L'humidité détruit peu à peu les vestiges, qui sont inaccessibles



aux visiteurs sous le prétexte de la proximité avec le Palais de justice et des « risques de sécurité » qui pourraient en découler (le fait qu'à Paris, la Sainte Chapelle soit au cœur du Palais de justice n'a jamais servi de prétexte pour en interdire l'accès aux visiteurs).

C'est pour que le monument ne disparaisse pas des esprits, pour qu'une mobilisation existe aux fins

de le sauver et pour, faute de mieux, en préserver la trace, que Jacques-Sylvain Klein a conçu et rédigé le livre. « La maison sublime » a pu être éditée grâce à la Communauté d'Agglomération Rouennaise, mais celle-ci n'a pas le pouvoir de prendre les décisions ultérieures qui s'imposeraient.

L'inaction persistante concernant la préservation du site est-elle un simple résultat de la négligence ou de la désinvolture ? Si c'était le cas, ce serait grave en soi : abandonner à la dégradation et à l'oubli un site unique constitue une forme de crime contre la mémoire. L'inaction résulte-t-elle d'un mépris, ou pire d'une pusillanimité, puisqu'il s'agit d'un site

juif, attestant d'une manière éclatante non seulement de la présence d'une communauté juive importante en Normandie voici un millier d'années, de l'existence d'un royaume juif à Rouen aux temps carolingiens, mais aussi de la densité de l'activité intellectuelle et spirituelle de cette communauté et de ce royaume jusqu'à l'expulsion antisémite de 1306 ? Ce serait, en ce cas, bien plus grave encore.

L'action en faveur du site et de la préservation des vestiges de l'école rabbinique de Rouen, on peut le souhaiter, ne fait que commencer. Ceux qui ne verraient pas le caractère très symbolique de cette action, et sa nécessité impérieuse dans les temps troublés que connaît la France, se tromperaient très lourdement. ■

